



Commande de Chèques Vacances NOVEMBRE 2022

Date limite de commande : **21 octobre dernier délai**

Livraison début novembre

Veillez cocher la case correspondante à votre situation

- 300 € par agent, avec enfants 18 ans dans l'année civile
- 200 € par agent, sans enfant ou avec enfant de plus de 18 ans

500 € maximum par couple avec enfants travaillant dans la collectivité

	Nombre de Chèques	Valeur en Euros
Chèques de 10€		
Chèques de 20€		
Chèques de 25€		
Chèques de 50€		

Vos chèques vacances novembre 2022 (si vous n'avez pas déjà commandé au mois de juin)

Autorise le prélèvement SEPA sur mon compte courant (RIB joint) avec l'échéancier ci-dessous :

Cocher le nombre de mois souhaité pour les prélèvements

JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE

Merci de joindre votre RIB en plus du mandat rempli, daté et signé



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **CASC - Grand Poitiers**

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **CASC - Grand Poitiers**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : **FR42ZZZ451177**

Débiteur :

Votre Nom et Prénom _____

Votre Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Créancier : CASC

Nom **COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES**

Adresse **MAIRIE DE POITIERS-PLACE M^{al} LECLERC CS10569**

Code postal **86021** Ville **POITIERS CEDEX**

Pays **FRANCE**

IBAN

BIC

Tiers débiteur _____

Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

Tiers créancier _____

A : **POITIERS** Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 30 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.